

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 12 avril 2018

Président : M. Patrick CASSANY

Présents : M. DESPLAT, M^{me} PASUT, M. LATOUR, M^{me} BEGHIN, M. VENTADOUX, M^{me} LAFINESTRE, M. FOUGEYROLLAS, M^{me} LAMORLETTE, MM. VAN BOSSTRAETEN, ROUSSEAU, VICTOR, MINGO, M. PLANTÉ, M^{me} SERCAN, MM. BAYSSIÉ, TESTU, GROSJEAN, CHAUVEL, LAFOSSE, MAXANT, M^{mes} MANZOCCO, SIMONNEAU, MM. DENYS, SCHWEDT, M^{me} MOURGUES, M. FAVRE-FELIX, MM. CAVALIÉ, MERLE, PUDAL, BORDERIE, FORGET, M^{me} BESSON, MM. LADRECH, ASPERTI, MM. TRANCHARD, UNANUÉ, M^{me} LACOUÉ.

Procurations : M. DE VOS à M. MINGO, M^{me} BOTTEGA à M^{me} SERCAN, M^{me} DESGUÉ à M. DESPLAT, M. BARRAU à M^{me} MOURGUES, M. AJON à M. CASSANY, M^{me} ALBINET à M^{me} LACOUÉ, M^{me} DELLÉA à M^{me} LAMORLETTE, M^{me} LHEZ-BOUSQUET à M^{me} BEGHIN, M. CALVET à M. ASPERTI.

Absents : MM. GALINOU X., FALCOZ, M^{me} SOULACROIX, MM. GALINOU J.L, GRANADOS, M^{me} JARRET, M^{mes} GEOFFROY, FALCONNIER, MM. DUPUY, GONZATO, BOUSQUET-CASSAGNE, JOLY, LEYGUE, M^{mes} LAPORTE, ARMICENT.

Délibération n° 40/2018

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

Création de postes

- 4 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Attaché principal à temps complet
- 16 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 4 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 6 Agents de maîtrise principaux à temps complet
- 1 Puéricultrice de classe supérieure à temps complet
- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet

- 1 Conseiller principal des APS à temps complet
- 2 Adjointes d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal à temps non complet (7 heures)
- 2 Assistants d'enseignement artistique principaux à temps non complet (9 heures)
spécialité alto et formation musicale

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au Budget de l'exercice 2018.

Délibération n° 41/2018

ADOPTION DU PLAN DE FORMATION POUR L'EXERCICE 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de formation des agents pour l'exercice 2018,

DIT que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre sont inscrits au Budget de l'exercice 2018,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 42/2018

CONSERVATOIRE BELA BARTÓK : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES USAGERS ET DU PUBLIC

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications du règlement intérieur des usagers et du public du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Béla Bartók du Grand Villeneuvois, à savoir :

1. remplacement, dans tout le règlement, du mot « école » par le sigle « CRI »
2. création, sous la rubrique « PEDAGOGIE » de 2 nouveaux articles :

Article 48 : Tout élève qui se produit artistiquement à l'extérieur du Conservatoire ne peut mentionner son appartenance au CRI que si la Direction du CRI a validé son projet

Article 49 : Les examens sont intégrés au parcours artistique diplômant à l'échelon du Lot-et-Garonne. Ainsi, l'organisation sectorisée autour des conservatoires labellisés peut amener les élèves à présenter leur programme d'examen dans une autre école de musique. Les convocations étant données très à l'avance, il appartient, alors, aux parents d'accompagner leurs enfants.

Par voie de conséquence, l'ancien article 48 devient l'article 50.

Les anciens articles 49, 50 et 51 deviennent respectivement 51, 52 et 53.

Délibération n° 43/2018

CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES (CHAM) : CONVENTION AVEC LE COLLEGE ANATOLE FRANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention à passer avec le collège Anatole France régissant les modalités d'organisation de la CHAM pour l'année scolaire 2018-2019,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les avenants éventuels pouvant s'y rapporter.

Délibération n° 44/2018

ECOLE D'ART ANDRÉ-MALRAUX : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA CAGV AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ECOLES D'ART TERRITORIALES DE PRATIQUE AMATEUR (ANEAT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DESIGNE Madame Bérengère MAZURIE, Directrice de l'école d'art André-Malraux en qualité de représentant de la CAGV auprès de l'ANEAT,

AUTORISE cet agent à se présenter aux élections du bureau de l'association et d'y exercer un mandat éventuel,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération n° 45/2018

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le projet élaboré par le Pays d'Art et d'Histoire pour l'année 2018 ainsi que son plan de financement, à savoir :

Dépenses		Recettes	
Prestations de service	3 855 €	ETAT (Mission Centenaire)	2 040 €
Achats matières et fournitures	500 €	ETAT (DRAC)	2 980 €
Documentation	300 €	RÉGION dont bonification de 10 % du montant des dépenses	4 159 €
Publicité, publication	3 600 €	CAGV	4 686 €
Charges de personnel	5 610 €		
Total	13 865 €	Total	13 865 €

SOLLICITE l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions.

Délibération n° 46/2018

CRÉATION D'UN PÔLE RESSOURCES JEUNESSE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 43 voix POUR et 4 abstentions,

APPROUVE le projet de création d'un Pôle Ressources Jeunesse,

DIT que la CAGV portera la maîtrise d'ouvrage de cette opération,

APPROUVE le plan de financement présenté, à savoir :

Dépenses		Recettes	Montant
Aménagement			
Travaux	462 000 €	Etat (DETR)	130 000 €
Maîtrise d'oeuvre	46 200 €	Conseil Régional	130 000 €
CT et coordination SPS	9 240 €	Autres financements potentiels : Cœur de ville - FEDER	à l'étude
<i>Sous-total</i>	<i>517 440 €</i>	Autofinancement	317 440 €
Acquisition			
Prix de vente	60 000 €		
Opération	577 440 €	Opération	577 440 €

SOLLICITE l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et les autres co-financeurs pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 47/2018

CRÉATION D'UN PÔLE RESSOURCES JEUNESSE : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 8 RUE DE CASSENEUIL À VILLENEUVE-SUR-LOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 43 voix POUR et 4 abstentions,

DECIDE d'acquérir, auprès de M. PORGES Gilbert Jacques, M. PORGES Robert, Mme PORGES Nelly Suzanne, la parcelle cadastrée EW 0135 au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villeneuve-sur-Lot, dont la contenance cadastrale est de 157 m²,

DIT que cette acquisition se fera au prix total de 60 000 €,

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice 2018.

Délibération n° 48/2018

ZAC GRANDE PIÈCE : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
par 46 voix POUR et 1 abstention,

PREND ACTE du bon déroulement de la première phase de concertation préalable à la création de la ZAC « Grande Pièce »,

APPROUVE le bilan de la concertation préalable présenté par le rapporteur.

Délibération n° 49/2018

COMITÉ DE PILOTAGE FISAC : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAGV

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DESIGNE Frédéric LADRECH
Pierre-Jean PUDAL en qualité de titulaires
Denis CALVET
Jacques BORDERIE en qualité de suppléants

pour représenter la CAGV au Comité de Pilotage FISAC 2018-2020.

Délibération n° 50/2018

CONVENTION AVEC ERDF POUR LE PRÊT D'UN TERRAIN DESTINÉ AUX GRANDS PASSAGES DES GENS DU VOYAGE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité, (M. PLANTÉ ne participe pas au vote)

APPROUVE la convention à passer avec Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) relative au prêt du terrain se situant sur la commune de Villeneuve-sur-Lot, et référencé au cadastre sous le numéro 323 DW n° 065, destiné à l'accueil des grands passages des gens du voyage,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Délibération n° 51/2018

RAMEP DU VILLENEUVOIS : DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental :

- *une subvention fonctionnement de 1 219,59 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du RAMEP du Villeneuveois,*
- *une subvention fonctionnement de 1 219,59 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement, des RAMEP du Roquentin et du Livradais*

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de l'exercice 2018.

Délibération n° 52/2018

STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 47

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le programme d'acquisition de petits matériels et d'aménagement pour les structures Petite Enfance, pour l'exercice 2018,

APPROUVE les plans de financement, à savoir :

Multi-Accueil « La piste aux étoiles » de Casseneuil

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	1 773.70	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	3 547.40
131841	Subv invest CAF	1 773.70			
131842	Prêt invest CAF				
TOTAL		3 547.40	TOTAL		3 547.40

Multi-Accueil « Darfeuille » de Villeneuve-sur-Lot

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	53 293.88	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	102 580.58
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	3 676.80
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	330.38
131841	Subv invest CAF	26 646.94			
131842	Prêt invest CAF	26 646.94			
TOTAL		106 587.76	TOTAL		106 587.76

Multi-Accueil « Les coccinelles » de Laroque Timbaut

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	4 827.11	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	3464.00
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	6 190.22
131841	Subv invest CAF	4 827.11			
131842	Prêt invest CAF				
TOTAL		9 654.22	TOTAL		9 654.22

Multi-Accueil « Maison de la Petite Enfance » de Villeneuve-sur-Lot

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	4 190.96	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	3 464.00
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	4 917.93
131841	Subv invest CAF	4 190.97			
131842	Prêt invest CAF				
TOTAL		8 381.93	TOTAL		8 381.93

Multi-Accueil « Saint Etienne » de Villeneuve-sur-Lot

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	1 542.08	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	3 084.16
131841	Subv invest CAF	1 542.08			
131842	Prêt invest CAF				
TOTAL		3 084.16	TOTAL		3 084.16

Multi-Accueil « Les Papillons » de Sainte-Livrade-sur-Lot

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	Apport CAGV	2 935.39	2131	Construction de bâtiments	
1311	Subv invest Etat		2135	Aménagement	
1312	Subv invest Région		21541	Matériel ménager	
1313	Subv invest Département		21545	Matériel animation	
1315	Subv invest Collect Publiques		21833	Matériel informatique	
1316	Subv invest Entrep Publiques		2184	Mobilier	5 870.78
131841	Subv invest CAF	2 935.39			
131842	Prêt invest CAF				
TOTAL		5 870.78	TOTAL		5 870.78

SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne, les subventions suivantes :

- 1 773.70 € pour la « Piste aux étoiles » de Casseneuil
- 53 293.88 €
 - 50 % en prêt à taux 0 (remboursement en 6 ans)
 - 50 % en subvention pour « Darfeuille » de Villeneuve-sur-Lot
- 4 827.11 € pour « Les Coccinelles » de Laroque Timbaut
- 4 190.97 € pour « La Maison de la Petite Enfance » à Villeneuve-sur-Lot
- 1 542.08 € pour « Saint Etienne » de Villeneuve-sur-Lot
- 2 935.39 € pour « Les Papillons » de Sainte-Livrade-sur-Lot

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces achats sont inscrits au Budget de l'exercice 2018.

Délibération n° 53/2018

ACCOMPAGNEMENT PAR LE SYNDICAT VALORIZON DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR UNE DUREE DE TROIS ANS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

AUTORISE le Syndicat VALORIZON à accompagner la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois dans le cadre du portage de son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour une durée de 3 ans.

Délibération n° 54/2018

HABITAT – OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE DE VILLENEUVE-SUR-LOT : DEPOT D'UN DOSSIER DEMANDE D'ELIGIBILITE AUPRES DE L'ANAH AU DISPOSITIF RHI – THIRORI ET ETUDE DE CALIBRAGE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le dépôt, par l'Agglomération du Grand Villeneuvois, d'un dossier de demande d'éligibilité auprès de l'ANAH pour obtenir un soutien financier, dans le cadre du dispositif de Résorption de l'Habitat Insalubre « RHI-THIRORI », pour le recyclage des immeubles situés 34 et 34 bis rue Lakanal, porté par le bailleur social HABITALYS,

APPROUVE le recours au prestataire URBANIS pour le montage du dossier à présenter en Commission de Lutte contre l'Habitat Indigne ainsi que le plan de financement prévisionnel de cette prestation;

DECIDE d'imputer les dépenses afférentes aux prestations du marché sur les crédits à prévoir aux prochains budgets,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant légal à solliciter auprès de l'ANAH toute subvention possible en vue de la réalisation de la mission,

APPROUVE dans une deuxième étape d'instruction, le dépôt, par le bailleur social HABITALYS, d'une étude de calibrage sur ces immeubles auprès de l'ANAH, en vue de réaliser prochainement un Foyer de Jeunes Travailleurs de 14 logements.

Délibération n° 55/20187

APPROBATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2017 ET DU BUDGET 2018 DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS ET DU CAMPING LOT & BASTIDES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte d'exploitation de l'exercice 2017 de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuveois,

APPROUVE le Compte d'exploitation de l'exercice 2017 du camping Lot & Bastides,

APPROUVE le Budget de l'exercice 2018 de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuveois,

APPROUVE le Budget de l'exercice 2018 du camping Lot & Bastides.

Délibération n° 56/2018

COMPTE ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU LOTISSEMENT DE NOMBEL, DES TRANSPORTS URBAINS, DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFÉRÉ, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
(M. CASSANY, Président, ne participe pas au vote)**

à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget principal,

à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe «Lotissement de Nombel»,

à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe «Transports urbains»,

à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe «Travaux de voirie sur le domaine communal non transféré»,

à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe «Assainissement collectif»,

à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe «Assainissement non collectif».

Délibération n° 57/2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 soit 5 332 669,95 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,

DECIDE d'affecter le solde de ce résultat soit 1 130 907,54 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2018,

DIT que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2018 :

- *d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 5 332 669,95 €*
- *d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 4 168 102,95 €*
- *d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : 1 130 907,54 €.*

Délibération n° 58/2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE NOMBEL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

CONSTATE l'absence de résultat de la section de fonctionnement à affecter au titre de de l'exercice 2017,

DIT que cette situation se traduit par l'inscription au Budget Primitif de l'exercice 2018 :

- *d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 125 029,06 €*

Délibération n° 59/2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 soit 855 688,14 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2018,

DIT que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2018 :

- d'une recette d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 112,49 €,
- d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : 855 688,14 €.

Délibération n° 60/2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

CONSTATE l'absence de résultat de la section de fonctionnement à affecter au titre de l'exercice 2017,

DIT qu'aucune inscription n'est en conséquence à inscrire au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Délibération n° 61/2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 soit 831 795,64 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser,

DECIDE d'affecter le solde du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 soit 1 594 177,10 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2018,

DIT que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2018 :

- *d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé » : 831 795,64 €*
- *d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 637 861,64 €*
- *d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : 1 594 177,10 €.*

Délibération n° 62/2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 soit 1 009,23 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2018,

DIT que cette situation se traduit par l'inscription au Budget Assainissement non collectif de l'exercice 2018 :

- *d'une recette d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 56 098,18 €*
- *d'une recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 1 009,23 €.*

Délibération n° 63/2018

COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget principal.

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget annexe « Lotissement de Nombel ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget annexe « Transports urbains ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget annexe « Travaux de voirie sur le domaine communal non transféré ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget annexe « Assainissement collectif ».

à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2017 du budget annexe « Assainissement non collectif ».

présentés par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur-percepteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour l'exercice budgétaire 2017.

Délibération n° 64/2018

BUDGETS PRIMITIFS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU LOTISSEMENT DE NOMBEL, DES TRANSPORTS URBAINS, DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE COMMUNAL NON TRANSFÉRÉ, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET TAUX D'IMPOSITION 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget principal,

à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe « Lotissement de Nombel »,

à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe « Transports urbains »,

à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe « Travaux de voirie sur le domaine communal non transféré »,

à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement collectif »,

à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe « Assainissement non collectif »,

à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2018 à leur niveau de 2017, soit :

- Contribution foncière des entreprises	29,99 %
- Taxe d'habitation	11,90 %
- Taxe sur le foncier bâti	1,89 %
- Taxe sur le foncier non bâti	8,21 %
- Taxe sur le versement transport	0,60 %
- Taux de TEOM – Zone 1 - porte à porte (selon délibération 123/2017 du 29.09.2017)	11,96 %
- Taux de TEOM – Zone 2 - point d'apport volontaire (selon délibération 123/2017 du 29.09.2017)	8,55 %

Affiché le 16 avril 2018

Le Président
Patrick CASSANY